

CONTRATS DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC



2 jours

RÈGLEMENTATION ET ASPECTS PRATIQUES

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme de cette formation est adapté pour prendre en compte les toutes dernières nouveautés : nouvelles modalités de recours aux agents contractuels, modifications issues de la loi de transformation, dernières jurisprudences sur l'évolution de la rémunération et l'appréciation de la perte involontaire d'emploi.

LES CAS DE RECOURS AUX AGENTS CONTRACTUELS

- › Principe d'occupation des emplois permanents par les fonctionnaires : distinction agents contractuels versus vacataires
- › Répondre aux emplois temporaires du service public : le recrutement pour faire face à un besoin occasionnel ou saisonnier
- › Les besoins-missions : le contrat de projet
- › Le recrutement sur emploi permanents :
 - faire face à un besoin temporaire : remplacement et vacance de poste
 - faire face à un besoin permanent : l'absence de corps de fonctionnaire, les nécessités de service, l'absence de formation statutaire préalable à la titularisation, les temps non complet et autres motifs

Cas pratique : identifier les motifs de recrutement adaptés aux besoins

- › Les possibilités et modalités d'octroi de Contrats à durée indéterminée

RECRUTEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

- › La procédure de recrutement des agents contractuels
- › Conditions de recrutement des agents contractuels : casier judiciaire, modifications des conditions d'appréciation de l'aptitude physique, âge, déontologie...
- › Promesse d'embauche et fonction publique : la responsabilité employeur
- › Forme de l'acte d'engagement : contenu obligatoire et facultatif
- › Définir la durée de l'engagement
- › L'encadrement de la période d'essai : détermination de la durée, renouvellement et procédure de licenciement en cours et au terme de la période d'essai
- › Fixer la rémunération - évolution de la rémunération CDD/CDI - l'obligation de réexamen/réévaluation au minimum tous les trois ans

Cas pratique : rédiger des actes de recrutement

LE TERME DU CDD : LA GESTION DE LA FIN DE CONTRAT

- › La possibilité de renouvellement de contrat en fonction du motif de recrutement
- › Procédure en cas de proposition de renouvellement de contrat : délais de prévenance
- › Le refus de renouvellement de la part de l'employeur
 - l'opportunité du refus de renouvellement : une liberté totale de l'employeur ?
 - Conséquences du refus de renouvellement illégal
 - le délai de prévenance et l'éventuel entretien préalable
- › Le refus de renouvellement de l'agent : refus explicite/implicite, impact du refus de renouvellement sur l'ouverture des droits au chômage, légitimité du refus de renouvellement

Quiz sur les possibilités de renouvellement / refus de renouvellement de l'employeur

DÉMISSION

- › Préavis, forme et conséquences de la démission et IDV
- › La rupture conventionnelle des agents contractuels

LICENCIEMENT DES AGENTS CONTRACTUELS

- › Les différents motifs de licenciement : disciplinaire, insuffisance professionnelle, suppression d'emploi, inaptitude physique, à l'issue de certains congés, pour perte de motif ou de l'une des conditions de recrutement, limite d'âge, abandon de poste
- › Le préavis et les obligations de l'employeur : procédure de licenciement, précision de l'obligation de reclassement à charge de l'employeur...

Cas pratique : reconstruire les étapes d'une procédure de licenciement

- › Cas de versement et calcul de l'indemnité : la reprise d'ancienneté, les agents à temps partiel, spécificité des agents à temps non-complet
- › L'indemnité compensatrice de congés payés : extension à la démission et prise en compte de la jurisprudence européenne

Cas pratique : calculer une indemnité de licenciement

- › Conséquences du licenciement illégal

SORTIE DE SERVICE ET VERSEMENT DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI (ARE)

- › L'appréciation de la perte involontaire d'emploi : les cas de versement des ARE
- › Comment remplir l'attestation employeur pôle emploi ?

Quiz de validation des acquis

OBJECTIFS

- Se repérer dans les cas de recours aux agents contractuels.
- Appliquer les règles et la procédure de recrutement des agents contractuels.
- Sécuriser l'acte d'engagement.
- Gérer l'arrivée du terme du contrat et la procédure de renouvellement du contrat.
- Gérer la fin du contrat et ses conséquences : démission, licenciement.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique et ancrée dans l'actualité pour une gestion optimale du renouvellement des actes d'engagement et des sorties de services
- Un consultant spécialiste du secteur public privilégiant une pédagogie participative et l'apport de conseils et pratiques opérationnels
- Une formation de perfectionnement pour les agents chargés de la gestion des contractuels
- Des exercices pratiques tout au long de la formation pour valider ses acquis

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres et gestionnaires des services RH, agents administratifs chargés de la gestion des agents contractuels

Il est recommandé de disposer d'une connaissance générale des agents contractuels ou d'avoir participé à la formation GERESO sur ce thème

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 605 € HT - Réf : VRH-CANT

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 6 et 7 mai 2024
les 9 et 10 décembre 2024

Paris Montparnasse :
les 6 et 7 mai 2024
les 23 et 24 septembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
 Prénom.....
 Fonction.....
 E-mail
 (obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
 Tél. (ligne directe).....
 Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....
 Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre
 pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

Formation choisie

Titre
 Référence.....
 Dates
 Lieu.....
 Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an,
 à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
 Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
 Adresse.....
 Code postal | | | | | Ville.....
 Téléphone Fax.....
 N° d'identification (TVA intracommunautaire)
 Code APE / NAF N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom Prénom.....
 Service/Fonction.....
 Tél. (ligne directe) E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
 Nom.....
 Prénom.....
 Service/Fonction.....
 E-mail
 Libellé de la facture.....

 Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre
 service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître
sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
 GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a
 pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO
 Numéro de prise en charge
 Adresse de votre OPCO

 Code postal | | | | |
 Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de
la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à : Le :
 Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention
 « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente
précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO